

CALENDRIER ET PARTICULARITES

1- CALENDRIER DU MOUVEMENT

NE PAS ATTENDRE LES DERNIERS JOURS
POUR SAISIR VOS VŒUX

Vendredi 30 mars 2018*	Ouverture du Service SIAM	Un vœu mal saisi engage votre responsabilité, il est donc conseillé de bien vérifier vos vœux avant de les valider.
Mercredi 11 avril 2018	Bonification au titre du handicap	Date limite des demandes de bonification au titre du handicap (cf. Annexe 2 § 2.1.)
Dimanche 15 avril 2018*	Fermeture du service SIAM	Au-delà de cette date les vœux ne pourront plus être ni annulés ni modifiés.
A partir du 20 avril 2018*	Edition de l'accusé réception de saisie des vœux dans la boîte aux lettres I-Prof	Vérification des éléments constitutifs du barème (ancienneté de service, stabilité dans le poste) A ce stade des opérations du mouvement, les points supplémentaires (bonifications pour directeur d'école, suppression de poste, stabilité sur postes spécialisés), ne sont pas encore calculés.
Mercredi 25 avril 2018*	Date limite de retour des observations par I-Prof	Uniquement si vous constatez une anomalie sur les éléments constitutifs du barème. Au-delà de cette date, les anomalies signalées ne pourront pas être prises en compte.
Fin mai 2018*	CAPD Mouvement informatisé	Communication des résultats sur I-Prof.

* sous réserve de modification

2 – PARTICULARITES

Les postes ASH sont inclus dans la circonscription de leur implantation (par exemple IME Aquarelle à Bellerive dans la circonscription de Vichy 2).

La commune de Montluçon est implantée dans le groupement de communes de la circonscription de Montluçon 1, selon le poste obtenu les enseignants pourront dépendre de l'IEN de Montluçon 2.